

Compte-rendu de l'Atelier « refonte des dossiers de subventions »
Issu de l'atelier « convention des locaux »
du Conseil des Associations
6 mars 2012– 18h00
 Salle du 1^{er} étage – Hôtel de ville

Représentants associatifs: Michel MATHIEU et André STAUDT (Société Lorraine d'Astronomie), Christine CHONE (Tricot Couture Service), Diane LHUILLET (Crèche le Toboggan), Dominique SEMONIN (Réponse), Annick KRAFFT, Juliette REGNIER, Colette LELEU, Monique COSTANTINI (Croq' Espace), Miloud AHMER (A.V.E.C), Faouzi BENTARA (Trans'Culture), Mina TOUGANI (A.T.M.F), François MARCHAL (Pétanque Vandœuvre), Bruno PERRIN (Restos du Cœur).

Elus : Azzam CHEIKH, Conseiller Municipal délégué aux Associations, Philippe PONCELET, Conseiller Municipal délégué au suivi des dossiers CUGN.

Service de la Ville : Vie Associative.

Cette réunion a pour but de travailler à la simplification du dossier de demande de subvention pour les associations. En effet, un nouveau modèle de dossier a été donné à remplir à ces dernières pour les subventions 2012. Quelques remarques s'en étaient suivies et il apparaît donc opportun aujourd'hui de les prendre en compte pour finaliser un document simplifié pour les demandes de subventions 2013.

Afin de travailler le plus efficacement possible, il est proposé de revoir dans un 1^{er} temps le dossier de fonctionnement puis celui de projet/action exceptionnelle, page par page.

1. Dossier de subvention de fonctionnement

Page	Propositions
1	- pouvoir inscrire le nom de l'association
2	- définition de l'utilité publique à inscrire ?
3	- ajouter un tableau pour les coordonnées d'un référent-correspondant - ajouter une case à cocher sur le tableau de coordonnées du président pour n'utiliser le N° de téléphone fournit qu'en cas d'urgence.
4	- mettre les tranches d'âges notamment pour faire la distinction entre jeunes et enfants - mettre les totaux sur le tableau du nombre de licenciés et agrandir la phrase précisant que cette partie n'est à remplir que par les associations sportives. - Sur la question de l'intérêt de préciser combien de vandopériens sont adhérents, il est précisé qu'il est important de savoir quel impact ont les différentes structures sur la ville.
5	- Supprimer deux lignes pour lister les locaux mis à disposition - Ajouter une question sur la mise à disposition d'autres locaux municipaux à titre régulier (ex : salle de musique) Certaines associations peuvent penser qu'en inscrivant le montant de leurs factures de chauffage pour les locaux mis à disposition par la ville, cela sera pris en compte dans le montant de la subvention attribuée. Cela n'est pas le cas et précisé sur la 1 ^{ère} page : <i>la demande ne doit pas inclure les aides au loyer, chauffage électrique ou autres aides an nature</i> . Réfléchir donc à une meilleure présentation pour

	éviter toute incompréhension. Pour les locaux payés par les associations, il est important de faire savoir à la ville ce que l'association prend à sa charge
6	-
7	-
8	- Au lieu de faire compléter les coordonnées bancaires, sous entendant qu'il n'est pas utile de joindre un RIB (pourtant obligatoire), préciser seulement : joindre un RIB obligatoirement

2. Dossier de subvention pour un projet ou une action exceptionnelle

Page	Propositions
1	<ul style="list-style-type: none"> - supprimer la numération en haut à gauche laissant à penser, sinon, que le dossier n'est pas complet - pouvoir inscrire le nom de l'association - demander si l'association a eu une subvention exceptionnelle l'année précédente et si la réponse est oui, demander un bilan de celle-ci - davantage aérer la page
2	-
3	- Au lieu de faire compléter les coordonnées bancaires, sous entendant qu'il n'est pas utile de joindre un RIB (pourtant obligatoire), préciser seulement : joindre un RIB obligatoirement

Sur les deux dossiers, faire un tableau sur les demandes de subventions formulées auprès d'autres financeurs (ex : CUGN, Conseil Général...) en précisant la somme demandée et celle attribuée.

L'ensemble de ces propositions sont reprises dans les nouvelles ébauches des dossiers ci joints.

3. Divers

La dématérialisation du dossier de subvention (à remplir et à transmettre en ligne sur internet) serait une véritable avancée. Mais cela nécessiterait un gros travail informatique en amont.

Il faudrait mutualiser les savoirs faire entre associations pour l'aide au remplissage du dossier de subvention et au conseil sur les différents organismes à solliciter. Le service vie associative peut également conseiller les associations.

Par rapport à la date de retour des dossiers de subventions, mi-septembre paraît tôt pour certaines associations qui reprennent leurs activités début septembre. Il est toutefois précisé que le budget municipal est voté en décembre et que cela impose de respecter un délai strict notamment pour que les élus municipaux aient le temps d'étudier chaque dossier.

Il est précisé aux associations présentes, que la municipalité a à cœur de valoriser les projets inter associatifs et sont donc invitées à monter des actions ensembles. Il faut pour cela une association porteuse du projet auprès de la mairie et qui dépose un dossier de demande de subvention sur projet-action exceptionnelle. Des conventions peuvent être rédigées entre ces associations pour convenir des modalités de mise en œuvre notamment concernant la prise en charge financière sur le budget de chacune.